



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes (DREAL)

Lyon, le 29 octobre 2012

## "Le schéma régional éolien Rhône-Alpes est approuvé" COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Le préfet de région Rhône-Alpes a approuvé le 26 octobre 2012 par arrêté le schéma régional éolien, qui définit les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne.**

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prévoit l'établissement de schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) qui intègrent en annexe un volet éolien. Elle prévoit, qu'à défaut d'un tel schéma approuvé avant le 30 juin 2012, ce qui le cas en région Rhône-Alpes, l'État en approuve seul le volet éolien.

C'est dans ce cadre que le schéma régional éolien de la région Rhône-Alpes a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2012.

Ce schéma régional éolien se caractérise par :

- la définition d'un **objectif de développement de la filière éolienne pour la région Rhône-Alpes à hauteur de 1200 MW à l'horizon 2020**. Une distribution indicative de cet objectif a été réalisée sous forme de zones préférentielles productives ;
- un certain nombre d'**orientations et de recommandations sur les conditions d'implantation des projets éoliens**. Ces recommandations ont vocation à être prises en compte par les porteurs de projets ;
- l'**identification de zones favorables à l'éolien** qui, en l'état de la législation, conditionnent les ZDE (zones de développement de l'éolien) nécessaires à l'obtention du tarif de rachat.

Ce schéma ne modifie toutefois pas les régimes d'autorisations administratives encadrant les projets éoliens, ceux-ci restant notamment soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les zones définies n'impactent par ailleurs pas les possibilités d'autoconsommation de l'électricité produite.

Ce schéma a été élaboré à partir de travaux techniques engagés spécifiquement pour ce schéma :

- le gisement de vent a été actualisé au niveau régional ;
- les enjeux liés à l'avifaune et aux chiroptères ont fait l'objet d'une étude spécifique confiée à la Ligue de Protection des Oiseaux qui s'est traduite sous forme de cartes d'alerte et de recommandations détaillées ;
- les enjeux paysagers, au-delà des protections réglementaires, sont présentés en typologies de paysage accompagnés de recommandations à la fois générales mais aussi différenciées par type de paysage.

Ce schéma régional constitue ainsi une base cohérente, complétée par les schémas départementaux de l'éolien, notamment pour ce qui concerne les données paysagères locales.

Ce schéma résulte par ailleurs d'un processus d'association des parties prenantes abouti.

Cette version du schéma régional éolien a été établie à partir du volet éolien du projet de SRCAE mis en consultation du 20 décembre 2011 au 20 février 2012 et débattu à l'occasion de plusieurs réunions publiques de concertation. Le bilan tiré par l'Etat de ces consultations et concertations a conduit à

une nouvelle version du schéma éolien qui a fait l'objet d'une phase complémentaire de consultation, associant le public, qui s'est achevée le 15 octobre 2012.

En définitive, ce schéma régional crée une référence partagée et un cadre renouvelé pour le développement de la filière éolienne en région. L'Etat en traduira les orientations dans ses missions d'instruction, à la fois au niveau des permis de construire pour toute éolienne dont la hauteur du mat est supérieure à 12 m, et au niveau des autorisations et déclarations ICPE requises en fonction des hauteurs et puissances des éoliennes.

Le schéma régional éolien est disponible en téléchargement sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>

**Contact presse :**

**Frédéric EVESQUE, chargé de communication de la DREAL Rhône-Alpes**

**tél. : 04 26 28 64 39 (standard : 04 26 28 60 00)**

**mel : frederic.evesque@developpement-durable.gouv.fr**

**<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>**